

Département
BAS-RHIN

COMMUNE DE NIEDERSOULTZBACH

Arrondissement
SAVERNE

Extrait du Procès-Verbal

Nombre des
conseillers élus :

des délibérations du Conseil Municipal

11

Conseillers
en fonction :

Sous la présidence de M. Jean-Michel HOERTH, maire.

11

Conseillers
présents :

Membres présents :

Mme GOLTZENE Lisbeth, M ANTHONI André
M. SCHMITT Rolf, MM. MONNIN Gabriel, ROTH Hubert, REICHERT Christophe et M.
WENDLING Xavier, Mme KRAEMER Sylvia et Mme SERFASS Marie

9

Membres absents : Mme MORELLI DI POPOLO Anita et M. WENDLING Xavier

APPROBATION PV DE LA REUNION DU 06 septembre 2019

Délibération n° 21 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées portant sur l'évaluation des charges transférées le 1^{er} janvier 2019.

Compétence « étude, réalisation et gestion d'équipements et de services d'accueil d'enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires d'intérêt communautaire » ; de la restitution de la communauté de communes aux communes des compétences : « aménagement dans les cimetières communaux d'espaces cinéraires : columbariums et jardins du souvenir (Pays de Hanau) » ; « soutien au développement de l'enseignement supérieur (Pays de Hanau) » ; « prise en charge des emprunts liés à la réalisation de travaux aux collèges et aux cantines rattachées dans le cadre de l'appel de responsabilité, avant le transfert au Département (Pays de La Petite Pierre) »

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de, réunie le 19 juin 2019,

Le Conseil municipal décide par 9 voix Pour, 0 abstentions et 0 voix Contre

D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, réunie le 19 juin 2019, portant sur l'évaluation des charges transférées le 1er janvier 2019 dans le cadre :

de la définition de la compétence « étude, réalisation et gestion d'équipements et de services d'accueil d'enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires d'intérêt communautaire » ; de la restitution de la communauté de communes aux communes des compétences,

« aménagement dans les cimetières communaux d'espaces cinéraires : columbariums et jardins du souvenir (Pays de Hanau) » ; « soutien au développement de l'enseignement supérieur (Pays de Hanau) » ;

« prise en charge des emprunts liés à la réalisation de travaux aux collèges et aux cantines rattachées dans le cadre de l'appel de responsabilité, avant le transfert au Département (Pays de La Petite Pierre) » **de**

CHARGER le Maire de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

Délibération n° 21 : Acceptation Chèque Crédit Agricole LAVOIR

Le Conseil Municipal accepte un chèque d'un montant de 1 000 € du Crédit Agricole au titre de participation pour le financement de la restauration du LAVOIR de Niedersoultzbach

Délibération n° 22: Décision Modificative n° 6

Vu la demande formulée par le receveur municipal concernant un virement de crédits pour le paiement d'une annulation de vente de bois et de l'attribution de compensation 2019. Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE à l'unanimité des membres présents la décision modificative suivante au budget primitif 2019.

Chapitre 022 : - 11400 €

Chapitre 014 compte 739211 : + 7000 €

Chapitre 67 compte 673 : + 4400 €

Délibération n° 23: Changement Délégué Titulaire SDEA

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que Mr SCHMITT Rolf est actuellement délégué Titulaire SDEA.

Vu l'impossibilité de Mr SCHMITT Rolf n'assister aux réunions qu'organisent le SDEA.

Mr Le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mr ANTONI André à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents de désigner Mr ANTONI André Délégué SDEA à la place de Mr SCHMITT Rolf.

Délibération n° 24: Devenir Bâtiments Communaux inoccupés

DESAFFECTION et DECLASSEMENT d'un bâtiment communal abritant : l'ancienne Mairie, l'ancienne Bibliothèque ainsi que l'ancien dépôt d'incendie. Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante, que la commune est propriétaire du bâtiment ayant abrité : la Mairie, la bibliothèque et le dépôt d'incendie situé en section1 parcelle n°50, n°8 rue Principale à Niedersoultzbach. Le bâtiment fermé au public depuis 2005, date de transfert des activités (bibliothèque, local des sapeurs-pompiers ainsi que la Mairie) dans les nouveaux locaux de :

la Mairie et la bibliothèque aux 18 rues principales 67330 Niedersoultzbach.

Le dépôt d'incendie au rue d'Ingwiller 67330 Niedersoultzbach.

Le bâtiment n'étant plus utilisé par la commune au titre de bâtiment public, celui-ci va être cédé en tant que bâtiment public pour intégrer le domaine privé de la commune.

Ce bâtiment ayant servi à une mission de service public, il est reconnu comme faisant partie intégrante du domaine public communal de NIEDERSOULTZBACH. Préalablement à sa cession, il s'avère nécessaire, selon les dispositions de l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, liée à la cession de toutes activités de service publique depuis 2005 et dans un second temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé communal.

Monsieur le Maire propose :

D'acter préalablement la désaffectation du domaine public de cet ancien bâtiment communal situé sur la parcelle cadastrée : section 1 parcelle 50.

D'approuvé son déclassement du domaine public communal pour le transféré dans le domaine privé de la commune.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal valide ses propositions par 8 voix Pour, 1 abstentions (CR) et 0 voix Contre

Délibération n° 25: Subvention pour voyage scolaire.

Mr le Maire expose aux Conseil Municipal une demande du Collège du Bastberg de Bouxwiller pour une subvention pour un séjour effectué à la PLAGNE du 17 mars au 23 mars 2019 dont 6 nuitées.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 40 € par élève participant à la sorties scolaire à la PLAGNE. Un élève domicilié à NIEDERSOULTZBACH PAULIN Titouan est concerné par ce séjour. La subvention sera versée à la famille sur présentation d'un RIB et d'une attestation de présence au séjour.

Délibération n° 26: Rapport annuel Assainissement 2018

M. SCHMITT Rolf, adjoint au maire, présente le rapport annuel du service de l'Assainissement 2018 élaborés par le SDEA du Bas-Rhin. Après délibération, le Conseil Municipal approuve ce rapport, sans observation.

Délibération n° 27: Projet de rénovation de l'orgue de l'église de NIEDERSOULTZBACH.

Après avoir présenté le projet de rénovation de l'orgue de l'église suivant le devis du facteur d'orgue monsieur BLUMENROEDER, établi le 28 mars 2018 qui s'élève à 28 147 € HT, et suivant le projet de financement qui en découle avec la participation respective de:

Paroisse: (dons de particuliers, associations, recettes des festivités, d'animations au bénéfice de l'orgue de NIEDERSOULTZBACH).

Fondation du Patrimoine.

Commune

Monsieur le Maire propose de:

Validé le projet de rénovation de l'orgue de l'église par une délibération d'accord de principe afin de pouvoir initié le projet.

D'inscrire le projet au budget communal de 2021, après validation du dit projet de rénovation par Monsieur le percepteur.

De participer à hauteur de 5 % du montant HT pour la part communal.

Au retour de la présente délibération et de l'avis positif de la trésorerie, la campagne de lancement de Mécénat pourra être initiée.

Ce PV est adopté à l'unanimité des membres présents le 15 novembre 2019